

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1076

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRIEY

Ventes et cessions

433 540 887 RCS Val de Briey.

YESON.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 8000.00 EUR.

Adresse : 46, Rue De Verdun, 54800 Mars-la-Tour.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement en date du 24 mai 2024 : 1°) La société GROUPE SGM, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est situé 17 rue Marbeuf – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 815 078 779 2°) La société YESON, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est situé 46 rue de Verdun – 54800 Mars-la-Tour, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Briey sous le numéro 433 540 887 Et 3°) La société MIDAS AMALTHEE, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 17 rue Marbeuf – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 951 976 877 ont établi un projet de traité d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des augmentations de capital par apport en nature, et au régime de faveur prévu à l'article 210 B du Code général des impôts en matière fiscale. A ce titre, la société GROUPE SGM ferait apport à la société MIDAS AMALTHEE de : 4 250 actions de 1 € chacune de la société SGM HERA, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros dont le siège social est situé 17 rue Marbeuf – 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 882 717 234 4 250 actions de 1 € chacune de la société SGM SIRIUS, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros dont le siège social est situé 17 rue Marbeuf – 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 909 273 690 425 000 actions de 1 € chacune de la société SGM ATHENA, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros dont le siège social est situé 17 rue Marbeuf – 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 841 055 726 4 250 actions de 1 € chacune de la société SIGM HEMERA, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros dont le siège social est situé 17 rue Marbeuf – 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 911 112 258. Et la société YESON ferait apport à la société MIDAS AMALTHEE de : 1 500 actions de 1 € chacune de la société SGM HERA, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros dont le siège social est situé 17 rue Marbeuf – 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 882 717 234 1 500 actions de 1 € chacune de la société SGM SIRIUS, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

dont le siège social est situé 17 rue Marbeuf – 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 909 273 690 150 000 actions de 1 € chacune de la société SGM ATHENA, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros dont le siège social est situé 17 rue Marbeuf – 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 841 055 726 1 500 actions de 1 € chacune de la société SIGM HEMERA, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros dont le siège social est situé 17 rue Marbeuf – 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 911 112 258. Constitutifs d'une branche complète d'activité, pour une valorisation de 49 471 702 €. Les apports seront rémunérés comme suit : La société GROUPE SGM recevra 36 566 041 actions de 1 € de valeur nominale, créées par la société MIDAS AMALTHEE au titre d'une augmentation de capital de 36 566 041 € ; La société YESON recevra 12 905 661 actions de 1 € de valeur nominale, créées par la société MIDAS AMALTHEE au titre d'une augmentation de capital de 12 905 661 € ; L'augmentation de capital de la société MIDAS AMALTHEE s'élèvera ainsi globalement à 49 471 702 euros. Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus aux Art. L.236-15, R.236-8 et R.236-10 du Code de commerce. Le projet de traité d'apport partiel d'actif a été établi sous la condition suspensive de l'approbation dudit projet par décision collective des associés de la société MIDAS AMALTHEE. Cette condition devra impérativement être réalisée avant le 30 juin 2024. Le projet de traité d'apport partiel d'actif a été déposé le 24 mai 2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris au nom des sociétés GROUPE SGM et MIDAS AMALTHEE et au Greffe du Tribunal de Commerce de Brie-y au nom de la société YESON. Pour avis Le représentant légal.

